



Sa concubine vit à ses crochets alors qu'il est décédé

Par **keyll**, le **24/06/2013** à **14:10**

Mon père est décédé il y a quelque mois. J'ai appris il y a quelque temps que sa concubine utilise toujours sa carte bancaire et ses comptes. De plus, mon défunt père à laissé des dettes dont des factures d'eau alors que sa concubine vit dans le logement dont mon père était propriétaire. Comme si ça ne suffisait pas, ma soeur m'a appris que les effets personnels de mon père (vêtements, instruments de musiques et autres) ont disparu de la maison. Comment demander légalement à la concubine de quitter le logement et récupérer la maison et les biens restant de mon père ?

Par **youris**, le **24/06/2013** à **15:02**

bjr,
il faut d'urgence contacter un notaire pour gérer la succession.
il faut informer la banque du décès de votre père ce qui bloquera ses comptes.
faire une mise en demeure à la concubine pour l'informer qu'elle a aucun droit à rester dans le logement de votre père.
cdt

Par **keyll**, le **24/06/2013** à **15:10**

merci de votre réponse, ce courrier de mise en demeure je peux le faire moi-même dès aujourd'hui ? tout en sachant que je contacterai un notaire dans la semaine.

Par **youris**, le **24/06/2013** à **15:43**

oui tout à fait,
faites la mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception.
vous en garderez copie pour le notaire et les autres héritiers.
si l'ex concubine ne va pas chercher le recommandé, gardez le retour de la poste cela prouvera qu'elle a bien été destinataire de la lettre.

Par **keyll**, le **24/06/2013** à **16:04**

encore merci, je m'y mets de suite.